

COMMUNIQUE DE PRESSE – 17 novembre 2021

L'avenir du Parc du Doubs entre les mains de ses habitants

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch



Les citoyennes et citoyens des quinze communes membres du Parc du Doubs sont invités à voter le renouvellement de leur adhésion au Parc, sur la base de la nouvelle Charte qui courra de 2023 à 2032. Les trois communes non-membres de Soubey, Muriaux et Le Bémont se prononceront quant à elles sur leur adhésion à l'association. Une brochure d'information, distribuée ces jours dans les boîtes aux lettres, offre une vue d'ensemble des missions et actions menées ces dix dernières années. La commune des Enfers inaugurera la session de votes qui se prolongera jusqu'au début 2022. Celle-ci sollicitera soit les habitants en assemblée communale, soit leurs représentants en conseil général.

La sensibilité de la population à l'égard de la nature, aux ressources de l'économie locale, aux questions énergétiques et plus globalement à la durabilité n'a jamais été aussi forte. Depuis sa création, le Parc du Doubs cherche à apporter des solutions et un soutien aux acteurs locaux pour ancrer la durabilité dans le fonctionnement de l'économie et de la société afin de protéger et de valoriser les ressources naturelles. C'est ce que visent les quatorze objectifs stratégiques de la nouvelle Charte. Ils fixent le cadre des activités du Parc du Doubs autour des thèmes de travail suivants :

- la nature et le paysage : maintien d'une biodiversité riche et diversifiée, par la préservation d'espèces emblématiques et l'amélioration des habitats naturels ; préservation et valorisation de la rivière du Doubs ainsi que des patrimoines paysagers de l'ensemble du territoire ;
- l'économie : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture, développement des circuits-courts ; engagement en faveur d'activités qui visent à minimiser l'impact et les pressions sur l'environnement (tourisme durable, mobilité douce, économies d'énergie, etc.) ;
- la société : sensibilisation des jeunes et des adultes au développement durable, incitation à l'action participative visant à préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire ;
- la collaboration : intégration de tous les acteurs, en particulier des communes, mobilisation de toutes les compétences disponibles, utilisation de synergies pour entretenir une dynamique du territoire efficiente tournée vers la durabilité ; collaboration avec les autres parcs naturels, notamment les parcs voisins de Chasseral côté suisse et du Doubs horloger côté français.

La définition des grandes orientations pour les dix prochaines années s'est déroulée de manière participative au printemps 2021. Des ateliers ont réuni les communes, les cantons, la Confédération, le comité et les membres de l'association, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants. Ils ont permis de recueillir les avis et attentes de chacun et de définir les objectifs et axes de travail principaux du Parc pour les dix prochaines années.

Le résultat de cette large consultation se trouve dans le plan de gestion 2023-2032, en particulier les objectifs stratégiques et les activités envisagées. Ceux-ci sont en outre intégrés au contrat de Parc : c'est ce document qui est soumis à l'approbation des législatifs communaux en novembre et décembre 2021, voire en janvier 2022.

Lorsque toutes les communes auront voté, l'Assemblée générale du Parc se prononcera également sur le texte. L'ensemble du dossier sera ensuite remis à l'Office fédéral de l'environnement qui rendra sa décision courant 2022, en vue du renouvellement du label au 1^{er} janvier 2023. Sur cette base, le Parc définira avec les acteurs de son territoire les projets concrets des années à venir.

Des informations plus détaillées ainsi que les documents susmentionnés sont disponibles sur la page www.parcdoubs.ch/charte

Le parc naturel régional du Doubs, un outil régional de développement durable

Plus d'une centaine de projets ont été réalisés ces dix dernières années dans les communes membres du Parc. Celui-ci met en place ou coordonne des projets touchant les domaines de la préservation de la nature et du paysage, de l'accompagnement des activités économiques durables, de la promotion de la culture et du patrimoine local ainsi que de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics.

Le Parc du Doubs fait partie des 19 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération. Composé de deux parcs périurbains, du Parc national et de 16 parcs régionaux, ce réseau d'aires naturelles préservées couvre plus de 12% du territoire suisse. La vocation d'un parc naturel régional est de soutenir les activités économiques et culturelles régionales en vue d'un développement durable. Les parcs naturels n'ont pas de pouvoir réglementaire ou de contrainte, leur mode d'action étant principalement basé sur la collaboration avec les acteurs et la sensibilisation des habitants et des visiteurs.

Portrait du Parc naturel régional du Doubs

Le Parc du Doubs s'étend des plateaux de la chaîne jurassienne jusqu'aux rives abruptes du Doubs, des Brenets à St-Ursanne, sur une superficie de près de 300 km². Il compte 15 communes réparties sur trois cantons – Jura, Neuchâtel et Berne. Avec une population de près de soixante mille personnes, il est le parc naturel régional le plus peuplé de Suisse. Il contribue à un développement régional dans le respect de la nature et à la diversification de l'économie autour de ce qui fait la fierté de ses habitants : une importante diversité biologique et paysagère, une agriculture extensive, le travail de la forêt et une tradition de précision.

CONTACT ET INTERVIEWS

Régis Borruat
+41 (0)32 420 46 72
regis.borruat@parcdoubs.ch